



PRÉFET DE LA SEINE-MARITIME

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME**

Recueil spécial n° 13 de février 2012

du 27 février 2012

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

**Délégation de signature à Dominique SORAIN, préfet de l'Eure pour la
suppléance du Préfet de région Haute-Normandie le 28 février 2012**

SOUS-PREFECTURE DU HAVRE

Délégation de signature

Sommaire

Sommaire	1
1. PREFECTURE de la Haute Normandie	2
1.1. SGAR	2
12-22-Arrêté portant délégation de signature à M. SORAIN, Préfet de l'Eure pour la suppléance du Préfet de région Haute-Normandie le 28 février 2012	2
2. SOUS-PREFECTURE DU HAVRE	3
2.1. Secrétariat Général	3
12-0222-Arrêté portant délégation de signature - Secrétaire Général de la Sous-Préfecture du Havre	3

« NOTA : La consultation de l'intégralité des actes publiés dans ce recueil
peut être effectuée sur le site Internet de la Préfecture

www.seine-maritime.gouv.fr

rubrique : nos publications - recueils des actes administratifs)
ainsi qu'en préfecture et sous-préfectures »

1. PREFECTURE de la Haute Normandie

1.1. SGAR

12-22-Arrêté portant délégation de signature à M. SORAIN, Préfet de l'Eure pour la suppléance du Préfet de région Haute-Normandie le 28 février 2012

ARRETÉ n° 12-22
portant délégation de signature à M. Dominique SORAIN, Préfet de l'Eure pour la suppléance du Préfet de région Haute-Normandie le 28 février 2012

Le préfet
de la région Haute-Normandie,
Préfet de la Seine-Maritime
Officier de la Légion d'Honneur

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances modifiée,
Vu le code des marchés publics,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les Régions et les départements,
Vu le décret du Président de la République en date du 8 janvier 2009 portant nomination de M. Rémi CARON, Préfet de la Région Haute-Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ;
Vu le décret du Président de la République en date du 29 septembre 2011 portant nomination de M. Dominique SORAIN, Préfet de l'Eure ;
Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle Calédonie ;
Vu l'arrêté du 27 avril 2011 portant nomination de Mme Sylvie HOUSPIC, administratrice civile hors classe, en qualité de secrétaire générale pour les affaires régionales auprès du préfet de région Haute-Normandie,
Considérant l'absence du Préfet de région
Considérant que la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales ne sera pas en mesure le 28 février 2012 d'assurer la signature des actes relevant des affaires régionales.

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales,

ARRETE

Article 1 :

Pour la journée du 28 février 2012, la suppléance du Préfet de région Haute-Normandie sera assurée par M. Dominique SORAIN, Préfet de l'Eure.

A ce titre, délégation spéciale de signature est donnée à M. Dominique SORAIN, à l'effet de signer tous arrêtés, décisions, circulaires, rapports, documents, correspondances, contrats et conventions relevant des attributions de l'État dans la région.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de l'État dans les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime.

Rouen, le 24 février 2012
Le préfet,

Rémi CARON

2. SOUS-PREFECTURE DU HAVRE

2.1. Secrétariat Général

12-0222-Arrêté portant délégation de signature - Secrétaire Général de la Sous-Préfecture du Havre

Sous-Préfecture du Havre

Le Havre, le 24 février 2012

ARRETE

**Le Sous-Préfet
de l'arrondissement d Havre**

**Arrêté portant délégation de signature
Secrétaire Général de la Sous-Préfecture du Havre**

Vu le décret du Président de la République en date du 19 octobre 2009 nommant M. Pierre ORY sous-préfet du Havre ;
Vu l'arrêté 11/1410/A portant nomination de M. Philippe PERONNE en qualité de secrétaire général de la sous-préfecture du Havre;
Vu l'article A.331-6 du code du sport;
Vu l'article R.123-40 du code de la construction et de l'habitation;
Vu l'article R.321-1 du code pénal;
Vu l'article 44-II du décret 2004-374 du 29 avril 2004;

A R R Ê T E

Article 1

En son absence ou en cas d'empêchement, M. Pierre ORY, sous-préfet du HAVRE, donne délégation de signature à M. Philippe PERONNE, secrétaire général de la sous-préfecture du HAVRE, pour :

- les arrêtés autorisant des épreuves sportives ne comportant pas de véhicules à moteur ;
- la présidence de la commission de sécurité de l'arrondissement ;
- la délivrance des récépissés de déclaration des revendeurs d'objets mobiliers ;

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe PERONNE, secrétaire général de la sous-préfecture du HAVRE, la délégation qui lui est accordée à l'article précédent, est exercée par :

- Melle Charlotte PIROCCHI, chef de cabinet, pour ce qui concerne :
- les arrêtés autorisant des épreuves sportives ne comportant pas de véhicules à moteur ;
- la présidence de la commission de sécurité de l'arrondissement ;
- la délivrance des récépissés de déclaration des revendeurs d'objets mobiliers ;

Article 3

En cas d'absence de Melle Charlotte PIROCCHI, chef de cabinet, délégation est accordée à Mme Peggy NOLBERT pour ce qui concerne :

- la présidence de la commission de sécurité de l'arrondissement ;

Article 4

Le Secrétaire Général de la Sous-Préfecture du Havre est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Seine-Maritime.

Le Sous-Préfet,

Pierre ORY

« Imprimerie de la Préfecture de la Seine-Maritime »